

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En application de l'arrêté du 16 juin 2015 modifié par l'arrêté du 31 décembre 2015, la sélection des étudiants kinésithérapeutes se fait désormais via l'université. Pour l'entrée à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Rennes (association IFPEK), une convention de partenariat est signée chaque année entre l'IFPEK et trois universités bretonnes (Rennes 1, Rennes 2 et UBO).

L'accord prévoit que les 84 places autorisées en première année de formation à l'IFMK soient réparties de la façon suivante\* :

- PACES : **28 places à Rennes 1** et 15 places à l'UBO
- L1 STAPS : 28 places à Rennes 2 et 7 places à l'UBO
- L1 Science : 6 places au sein du portail PCGS à Rennes 1

*\* Le nombre de places dans chaque filière est donné à titre indicatif (basé sur le nombre de places attribuées en 2017) et sous réserve de modifications.*

### PREPARER KINE VIA LA PACES A RENNES 1

#### Inscription au recrutement de l'IFMK de Rennes

S'inscrire en PACES est la première chose à faire : se préinscrire sur Parcoursup du 22 janvier au 13 mars 2018 (dépôt des vœux) puis confirmer son inscription dès fin mai.

Au début du deuxième semestre, les étudiants inscrits en PACES choisissent le ou les concours qu'ils souhaitent présenter parmi les quatre filières proposées. Les étudiants souhaitant intégrer l'IFMK s'inscrivent à la fois en filière médecine et au recrutement de l'IFMK en vue de leur classement.

#### Organisation des enseignements et contrôle des connaissances

Les étudiants s'étant inscrits au recrutement de l'IFMK suivent les enseignements de la filière **médecine** et présentent les épreuves de cette filière.

#### Admission à l'IFMK

Les étudiants sont classés en fonction des résultats obtenus aux épreuves du concours médecine selon des coefficients spécifiques. Les résultats définitifs d'admission sont prononcés par le jury de sélection de l'IFPEK.